



- ☐ Blanche ☐ Blanche 1 liseré ☐ Blanche 2 liséréts ☐ Blanche-Jaune ☐ Jaune ☐ Jaune-Orange ☐ Orange
☐ Orange-Verte ☐ Verte ☐ Verte-Bleue ☐ Bleue ☐ Marron

TARIFS & RÈGLEMENT

TARIFS

CATÉGORIE	DÉTAIL	MONTANT
☐ Enfant né(e) en 2019 et après (1 cours / semaine)	Licence France Judo (46 €) + Cotisation club	205 €
☐ Enfant né(e) en 2018 et avant (possibilité 2 cours / semaine)	Licence France Judo (46 €) + Cotisation club	220 €
☐ 1 passeport officiel France Judo (optionnel)	valable 8 ans, dès 8 ans (suivi des grades et performances)	8 €

RÉDUCTIONS FAMILLE

NOMBRE DE PERSONNES (même famille)	RÉDUCTION
1 personne	—
2 personnes	40 € de réduction
3 personnes	80 € de réduction

- ☐ Pass'Sport 5ème : -100 €
 N° : _____
☐ Pass'Sport loisir : -70 €
 N° : _____
☐ Pass'Sport loisir CAF 93 : -110 €
 N° : _____

TOTAL GÉNÉRAL : _____ €

Mode de règlement : ☐ Chèque à l'ordre du Judo Club Pantin ☐ Espèces (totalité) ☐ CB (sur le site via Hello Asso)

Nombre de chèques (3 max) : _____ Chèque au nom de : _____

Information médicale importante (allergie, pathologie, ...)	ATTESTATION / FACTURE DE PAIEMENT Transmise après validation du dossier complet	DOSSIER RÉCUPÉRÉ PAR
	☐	_____

CERTIFICAT MÉDICAL

À FAIRE REMPLIR PAR VOTRE MÉDECIN

Ce certificat est à conserver par le club. Merci de le remettre complété et signé lors de l'inscription.

Je soussigné(e), Docteur : _____

Certifie que l'état de santé de: ☐ Madame ☐ Monsieur

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE (JJ / MM / AAAA) :

Permet l'aptitude sportive de loisirs et de compétition pour : JUDO

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____

SIGNATURE DU MÉDECIN	CACHET / VISA DU PRATICIEN



JUDO CLUB PANTIN

RÈGLEMENT INTÉRIEUR • Affilié FFJDA

Le Judo Club Pantin (JCP) est une association sportive affiliée à la Fédération Française de Judo (FFJDA). Il promeut les valeurs fondamentales du judo: respect, discipline, entraide et dépassement de soi. Ce règlement s'applique à tous les adhérents, leurs familles et toute personne présente dans les locaux du club.

1. ORGANISATION DES COURS ET VIE DU DOJO

1.1. Accès aux cours et présence des parents

- Principe général: Pour favoriser la concentration des judokas et l'autonomie des enfants, les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours en dehors des portes ouvertes (organisées selon un planning communiqué à l'avance).
- Exceptions:
 - Les premiers cours pour les débutants (sur accord du professeur).
 - Les enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement spécifique (à signaler lors de l'inscription).
 - Les stages ou événements spéciaux (précisés dans les communications du club).
- Comportement attendu:
 - Les parents présents doivent rester discrets et ne pas interférer avec le cours.
 - Toute remarque ou critique doit être adressée en dehors des séances, via un échange avec le professeur ou le bureau.

1.2. Ponctualité et assiduité

- Arrivée: Les judokas doivent être prêts 10 minutes avant le début du cours (tenue enfilée, toilettes faites, etc.).
- Retards: Un retard de plus de 15 minutes peut entraîner un refus d'accès au cours (pour des raisons de sécurité et de respect du groupe). Les retards répétés non justifiés peuvent entraîner la perte de la place dans le groupe.
- Absences:
 - Toute absence doit être signalée à l'avance via le groupe WhatsApp du club ou par email.
 - En cas d'absences répétées sans justification, le club se réserve le droit de réévaluer la place de l'adhérent (notamment en période de forte demande).

1.3. Hygiène et sécurité

Règles obligatoires:

- Tenue:
 - Le kimono doit être propre, en bon état et conforme aux normes FFJDA (pas de logos non officiels).
 - Obligation de porter des zoris (chaussons de judo) en dehors du tatami (vestiaires, couloirs, compétitions).
- Hygiène corporelle:
 - Ongles courts et propres (mains et pieds).
 - Cheveux attachés (pour les personnes aux cheveux longs).
 - Interdiction des bijoux (boucles d'oreilles, colliers, bagues, etc.) pendant les cours (risque de blessure).
 - Douche recommandée avant le cours pour les adolescents/adultes (respect des partenaires).
- Matériel:
 - Interdiction de marcher pieds nus en dehors du tatami (risque de verrues, champignons).
 - Respect du matériel: les tapis doivent être manipulés avec soin, les ceintures rangées après usage.

Sanctions:

- 1er manquement: Rappel à l'ordre par le professeur.
- Récidive: Refus d'accès au cours jusqu'à régularisation.
- Manquements graves ou répétés: Exclusion sans remboursement de la cotisation.

2. SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ

2.1. Responsabilité des parents/tuteurs (mineurs)

- Les parents/tuteurs sont responsables de leurs enfants avant et après les cours (dans les vestiaires et espaces communs).
- Le club décline toute responsabilité pour les accidents survenus en dehors du tatami pendant les cours encadrés.
- Une fiche d'urgence (contacts, allergies, traitements médicaux) doit être remplie à l'inscription et mise à jour chaque saison.

2.2. Comportement sur le tatami

- Interdiction formelle de tout acte de violence délibérée, harcèlement ou intimidation.
- Les techniques enseignées ne doivent être pratiquées que dans le cadre des cours, sous la supervision du professeur.
- Tout incident (blessure, conflit) doit être signalé immédiatement au professeur.

2.3. Certificat médical

- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du judo en compétition (ou questionnaire de santé) est obligatoire pour l'inscription (renouvelable selon les règles FFJDA).
- En l'absence de certificat, la participation aux cours ne sera pas autorisée.
- Tout adhérent souffrant d'une blessure ou maladie contagieuse doit en informer le professeur avant le cours.

3. NEUTRALITÉ, LAÏCITÉ & ÉCORESPONSABILITÉ

3.1. Neutralité politique et religieuse

- Le club est apolitique et laïc. Toute propagande politique, religieuse ou idéologique est strictement interdite dans l'enceinte du dojo.
 - Les cours se déroulent dans un environnement neutre, propice à la concentration et au respect mutuel.
 - Toute tenue à caractère religieux ostensible pendant les cours est soumise à l'appréciation du professeur, dans le respect des règles FFJDA.
- Le judo repose sur des valeurs fondamentales : respect, politesse, sincérité, honneur, modestie, courage, entraide et amitié. Tout membre s'engage à les incarner au sein du dojo et en dehors. La tenue doit rester neutre et conforme aux exigences du règlement fédéral. Tout comportement contraire à ces valeurs pourra faire l'objet d'une sanction.

3.2. Écoresponsabilité

- Les adhérents sont invités à respecter les locaux et l'environnement: tri des déchets, économie d'eau et d'énergie.
- L'utilisation de matériel d'occasion (kimonos, ceintures) est encouragée dans une démarche durable.

4. INSCRIPTION ET COTISATIONS

4.1. Modalités d'inscription

- L'inscription est annuelle (saison sportive de septembre à juin).
 - Elle comprend: le dossier d'inscription complété, le certificat médical, la photo d'identité, le paiement de la cotisation et la signature du présent règlement.
 - Toute inscription est définitive une fois le dossier complet et le paiement effectué.
- Si à la 3ème séance de présence le dossier est incomplet, l'adhérent(e) ne sera plus autorisé à participer aux cours pour des raisons d'assurance et de sécurité.
- Le club se réserve le droit de refuser une inscription en cas de non-respect des conditions requises.

4.2. Cotisation et modes de paiement

- La cotisation couvre: l'accès aux cours, la licence FFJDA et l'assurance individuelle accident.
- Modes de paiement acceptés: chèque (à l'ordre du JCP), espèces, virement bancaire ou HelloAsso.

- Facilité de paiement: règlement en 3 fois possible seulement pour le paiement par chèques.
- Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de déménagement ou de blessure grave dûment justifiée par certificat (remboursement au prorata possible après examen du bureau).
- Modes de paiement acceptés: chèque (à l'ordre du JCP), espèces ou HelloAsso.

4.3. Licence FFJDA

- Obligatoire pour tous les adhérents (incluse dans la cotisation).
- Avantages:
 - Assurance individuelle accident.
 - Accès aux compétitions officielles.
 - Passeport sportif (suivi des grades et performances)

5. DROIT À L'IMAGE ET PROTECTION DES DONNÉES

5.1. Autorisation d'utilisation de l'image

En s'inscrivant, l'adhérent(e) (ou son représentant légal) autorise le JCP à:

- Capturer et diffuser son image (photos, vidéos, voix) dans le cadre des activités du club.
- Utiliser ces supports à des fins de promotion (site web, réseaux sociaux, affiches, presse, etc.).
- Durée: Illimitée.
- Gratuité: Aucune rémunération ne sera versée pour cette utilisation.
- Droit de retrait: L'adhérent peut demander à tout moment le retrait d'une image le concernant (sauf pour les archives historiques du club).

5.2. Protection des données personnelles (RGPD)

- Données collectées:
 - Coordonnées (nom, prénom, adresse, email, téléphone).
 - Informations médicales (fiche d'urgence).
 - Photos pour le dossier France Judo.
- Utilisation:
 - Gestion administrative du club.
 - Envoi d'informations (newsletters, événements).
 - Aucun partage avec des tiers (sauf obligation légale).
- Droits des adhérents:
 - Accès, rectification ou suppression de ses données sur simple demande (email: judoclubpantin@hotmail.fr).
 - Droit à l'oubli (sauf pour les données nécessaires à la gestion du club).

6. PROTOCOLE D'URGENCE

En cas d'accident ou de blessure grave, les professeurs alertent dans l'ordre suivant:

1. Pompiers (18) → 2. SAMU (15) → 3. Numéro unique (112) → 4. Parents/tuteurs → 5. Contacts d'urgence → 6. Un membre du bureau.

- Une fiche médicale d'urgence doit être remise lors de l'inscription (allergies, traitements, contacts d'urgence).

Seuls les premiers secours sont dispensés sur place. Les professeurs et dirigeants ne sauraient être tenus responsables s'il est impossible de joindre en temps voulu les personnes à contacter pour toute décision d'ordre médical ou chirurgical prise en lieu et place des responsables légaux.

7. DISPOSITIONS DIVERSES

7.1. Publicité et partenariats

- Interdiction de toute publicité politique, religieuse ou commerciale dans l'enceinte du dojo.
- Autorisation:
 - Publicité des sponsors et partenaires officiels du club.
 - Vente d'articles (kimonos, ceintures, goodies) uniquement par le club (lors des inscriptions ou événements).

7.2. Modification du règlement

- Le présent règlement peut être modifié à tout moment par le bureau du JCP.
- Les adhérents seront informés des changements.
- Les modifications entrent en vigueur 15 jours après leur communication.

7.3. Litiges et médiation

- En cas de désaccord, l'adhérent peut saisir le bureau pour une médiation.
- Si le litige persiste, il sera tranché par un vote en assemblée générale.

8. COMPÉTITIONS, STAGES & DÉPLACEMENTS

La participation aux compétitions est encouragée mais non obligatoire. Les adhérents se rendent aux tournois et stages par leurs propres moyens et à leurs frais. Lors des déplacements, les membres représentent le club et s'engagent à adopter une tenue et un comportement exemplaires.

Le club peut organiser des stages pendant les vacances scolaires. Ces stages sont payants, distincts de la cotisation annuelle. Les modalités (dates, tarifs, inscriptions) sont communiquées via les canaux officiels du club.

9. COMMUNICATION OFFICIELLE

Les informations officielles du club sont transmises via les canaux suivants : groupe WhatsApp officiel, site officiel, adresse e-mail du club, affichage au dojo. Les membres s'engagent à consulter régulièrement ces supports. Le club ne saurait être tenu responsable d'un défaut d'information résultant d'une non-consultation de ces canaux.

Adresse mail: judoclubpantin@hotmail.fr

Groupe Whatsapp correspondant à l'inscription

COURS ENFANTS → MAURICE BAQUET

LUNDI 18H ET 19H



JEUDI 18H15 / 19H45



10. ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT

Je soussigné(e), _____
déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Fait à: _____ Le: ____ / ____ / 20__

"lu et approuvé" Signature: